

La communion dans ce qu'elle a de nécessaire

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 11 août 2022

 [Paix Liturgique](#) revient dans sa dernière lettre (n°878 bis, du 11 août) sur une série de tribune de Rémi Fontaine publié sur Le Salon Beige ces derniers mois.

Extrait :

Ce n'est pas contester la succession apostolique ni la primauté du siège romain, si maltraitées par ailleurs, que d'opposer respectueusement un « non licet » (« ce n'est pas permis ! ») au Motu proprio du 16 juillet 2021 du pape François. Nous ne péchons pas en cela contre la nécessité de la communion ecclésiale, si malmenée par ailleurs. Mais c'est connu : « Plus l'autorité hiérarchique devient "laxiste", comme on dit, voire évanescence en matière de fidélité dogmatique, et plus augmente son caporalisme dans les questions pratiques ou subsidiaires. » Or la communion catholique, qui est d'abord la communion des saints que nous professons dans le Credo et que nous explique le catéchisme, n'est pas une union ni une obéissance qui ne comporteraient ni conditions ni limites.

Face à une soumission exigée brutalement et arbitrairement comme signe secondaire et contingent (« cléricale » ?) de cette communion, les catholiques traditionnels pratiquent simplement une objection de conscience. Dans cette objection légitime de fils de l'Eglise, n'étant pas membres (sauf exceptions) de l'Eglise enseignante, ils peuvent avoir plus ou moins tort, plus ou moins raison, la communion et l'unité ecclésiales n'en sont pas pour autant rompues : « Des clercs, des laïcs, des catholiques ordinaires et même des saints se sont trouvés en discussion, en contestation, en querelle avec leur évêque ; avec le Saint-Siège ; avec le pape. Ils n'ont pas été excommuniés pour autant... Voyez par exemple : quand le Saint-Siège dissout et supprime l'Ordre des Jésuites, il ne les déclare point excommuniés ; les Jésuites qui malgré le Saint-Siège désirent, organisent et finalement obtiennent du Saint-Siège la reconstitution de la Compagnie de Jésus, aucun [XXX] ne leur a fulminé qu'ils n'étaient "pas en communion avec le Saint-Siège". » Sans même parler du cas de Jeanne d'Arc, les louvoisements des détenteurs de la succession apostolique et de la primauté du siège romain devant la Réforme protestante et devant la Révolution française ont eu aussi leurs heures malheureuses raccourcies par les éclaireurs de la Contre-réforme et de la

Contre-Révolution...

Au demeurant, les « tradis », comme on les appelle, n'ont pas d'unité proprement dite, sans autre autorité de commandement justement que celle de l'Eglise (aujourd'hui bien défaillante), à laquelle ils consentent et se soumettent pour ainsi dire autant que... pas plus que... Avec des variations, des interprétations différentes et sous réserve du jugement définitif de l'Eglise (qui vient toujours après les malfaçons objectives de son histoire) : « Depuis qu'a commencé la crise de la messe, ils ont été à son sujet toujours profondément divisés quant aux attitudes à tenir et aux initiatives à prendre, selon la diversité des opinions particulières, des sensibilités, des arguments, des tactiques... Les "traditionalistes", ce n'est pas, ce ne peut être ni un parti, ni une armée ni une Eglise ; c'est un état d'esprit. Et, bien sûr, un comportement. Une professio et une devotio. »